



## CHARTE DU PION DU ROI

1. Le présent local est destiné aux activités échiquéennes.
2. Toute détérioration du matériel (jeux, horloges, échiquiers, mobiliers...) engage la responsabilité personnelle de son utilisateur.  
La remise en état du matériel détérioré est à charge de son utilisateur.
3. A la fin des activités, les joueurs rangent le local.
4. Les exercices et parties se déroulent en silence.  
Le local n'est pas grand. Respecter le calme.
5. Les déchets vont à la poubelle.
6. De manière générale, toute activité de loisir n'ayant pas un rapport direct avec la pratique du jeu d'échecs, ou qui perturbe le bon déroulement des activités du club, est **strictement interdite**.

**NOTAMMENT** : de jouer dans les escaliers, de monter et descendre avec l'ascenseur sans raison.

L'ascenseur est interdit aux enfants de moins de 14 ans non accompagné.

Les Clubs affiliés à la FRBE comme le Pion Roi, disposent d'une assurance uniquement pour les membres affiliés durant les heures d'ouvertures du Club pour des activités échiquéennes.

Le Pion du Roi se dégage de toute responsabilité due à un comportement contrevenant à la présente charte.